



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2017-021

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2017

Sommaire

Direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées

65-2017-04-03-001 - Subdélégation ordonnancement secondaire en date du 03 avril 2017
(2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-04-03-006 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à
Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères de Bigorre, le mercredi 5 avril
2017, de 8h00 à 22h00 (2 pages)

Page 6

65-2017-03-30-005 - Arrêté portant application de l'arrêté n°65-2016-07-04-007 portant
délégation de signature à M. Bruno MONTAGNOL, directeur du service départemental de
l'office national des anciens combattants et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées (2
pages)

Page 9

65-2017-03-27-003 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie,
Département des Hautes-Pyrénées (4 pages)

Page 12

Direction départementale des finances publiques des
Hautes-Pyrénées

65-2017-04-03-001

Subdélégation ordonnancement secondaire en date du 03
avril 2017

Subdélégation ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTES-PYRENEES
4 RUE DE L'ORMEAU
65000 TARBES**

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2011 portant nomination de M. Jean-Claude URBAIN dans le grade d'administrateur des finances publiques adjoint à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2017-03-17-005 du 17 mars 2017, et notamment son article 4, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude URBAIN, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

DECIDE :

ARTICLE 1 - En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté de la préfète des Hautes-Pyrénées en date du 17 mars 2017, sera exercée par :

M. Matthieu MAYNADIER, inspecteur principal des finances publiques,

Mme Valérie LARROQUE, inspectrice des finances publiques, pour les décisions de dépenses inférieures ou égales à 1500 euros HT,

A
**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

ARTICLE 2 – Une subdélégation de signature est accordée aux agents valideurs dans CHORUS FORMULAIRES et les outils interfacés avec CHORUS :

Mme Véronique RIBIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Mme Valérie LARROQUE, inspectrice des finances publiques,

M. Jérôme GARDENT-CUILHE, inspecteur des finances publiques,

M. Thierry MAIS, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Béatrice PERRET, contrôlease principale des finances publiques,

Mme Dominique MARANSIN, contrôlease des finances publiques,

Mme Christine CANAC, contrôlease des finances publiques,

Mme Pascale CASTETS, agente d'administration principale des finances publiques,

M. Jean-Charles VASQUEZ, agent d'administration des finances publiques,

M. Paul ROMANETTI, agent d'administration principal des finances publiques.

ARTICLE 3 – Toute disposition antérieure est abrogée.

ARTICLE 4 – M. le directeur du pôle pilotage et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 03 avril 2017

L'administrateur des finances publiques adjoint,
Directeur du pôle pilotage et ressources



Jean-Claude URBAIN

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-04-03-006

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères de
Bigorre, le mercredi 5 avril 2017, de 8h00 à 22h00



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens
Service du développement territorial
Bureau de la coordination interministérielle

ARRETE N°
accordant la suppléance
des fonctions préfectorales
à Monsieur Gilbert MANCIET
sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre,
le mercredi 5 avril 2017,
de 8h00 à 22h00

La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 septembre 2015 portant nomination de M. Gilbert MANCIET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 6 juillet 2016 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées et de M. Marc ZARROUATI, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le mercredi 5 avril 2017, de 8h00 à 22h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le mercredi 5 avril 2017, de 8h00 à 22h00.

ARTICLE 2 - M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 3 avril 2017



Béatrice LAGARDE

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-03-30-005

Arrêté portant application de l'arrêté n°65-2016-07-04-007
portant délégation de signature à M. Bruno
MONTAGNOL, directeur du service départemental de
l'office national des anciens combattants et victimes de
guerre des Hautes-Pyrénées



SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

ARRETE N°

portant application de l'arrêté n° 65-2016-07-04-007

**portant délégation de signature
à M. Bruno MONTAGNOL
directeur du service départemental
de l'office national des anciens combattants
et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées**

**Le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants
et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées**

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre et notamment l'article D 472 ;

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2016 portant affectation de Monsieur Bruno MONTAGNOL, en qualité de directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre des Hautes-pyrénées, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-07-04-007 du 04 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Bruno MONTAGNOL, directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

SUR proposition de M. le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

ARRETE

ARTICLE 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MONTAGNOL, directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 65-2016-07-04-007 du 4 juillet 2016, sera exercée par Mme Sylvie DURAND, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. Bruno MONTAGNOL et Mme Sylvie DURAND, la délégation de signature sera exercée par Mme Evelyne FONTAN, adjoint administratif principal et en cas d'empêchement de cette dernière, par Mme Florence DELFOURNE, adjoint administratif principal.

ARTICLE 2 : Le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 30 mars 2017

Pour la préfète
Le directeur du service départemental de l'office national
des anciens combattants et victimes de guerre,

Bruno MONTAGNOL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the printed name.

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2017-03-27-003

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie, Département des Hautes-Pyrénées

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Secrétariat Général

Affaire suivie par : Anne CALMET
Téléphone : 05 62 30 26 51
Télécopie : 05 62 30 27 49
Courriel : anne.calmet@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie Département des Hautes-Pyrénées

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, donnant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier KRUGER, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Philippe MONARD, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Cyril PORTALEZ, directeur régional adjoint ;
- Madame Laurence PUJO, directrice régionale adjointe ;
- Madame Annie VIU, directrice régionale adjointe.

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom de la préfète de département.

Et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL :

1. Pour la Direction Risques industriels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties C, D et E, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
 - Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, Philippe FRICOU, son adjoint, Hervé CHERAMY et Olivier MEVEL ; ainsi qu'à Jean NIQUET, chef de l'Unité Interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, qui assure l'intérim au niveau de l'Unité Interdépartementale des Hautes-Pyrénées et du Gers ;et à :
 - Philippe CHARTIER, Henri CURE et Elsa VERGNES, pour les affaires relevant des seules parties C et D ;
 - Denis CURBELIÉ, Jérôme DUFORT, Pierre HOURNARETTE et Christophe TESTANIÈRE, pour les affaires relevant de la seule partie E.
2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties F et G, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
 - Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Jean-Marie COULOMB, son adjoint ;et à :
 - Caroline CESCION, Christelle DELMON, Julia FOURCADE, Michel FOURNIER, Jean-Marc LABRUE, Patrice LAPERGUE, Isabelle LEGROS, Nicolas MERY, Jean NIQUET, Philippe PLOTIN, Marie-Line POMMET, Didier PUECH, David RANFAING, Christophe RONDEAU, Anne SABATIER, David SABATIER et Céline TONIOLO, pour les affaires relevant de la seule partie F.
3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie B, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
 - Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint ;et à :
 - Isabelle SAINT-PIERRE, François LAMALLE, Hervé ODORICO et Alex URBINO.
4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties A et C, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
 - Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Frédéric DENTAND, son adjoint ;et à :
 - Claire BASTY, Sébastien GRENINGER, Vincent VACHE et Laure VIE, pour ce qui concerne tous les actes et documents relevant des parties A et C ;
 - Quentin GAUTIER et Virginie RIVERE, son adjointe, Isabelle JORY et Sandrine RICCIARDELLA, son adjointe, pour les actes de procédure et formalités administratives nécessaires à la réception des demandes, à la préparation, la signature, la notification et la publicité des décisions de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, prévus à l'article R122-17-II du code de l'environnement et R121-14-1 du code de l'urbanisme (examen préalable au "cas par cas").

5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie H, de l'arrêté de délégation de signature n° 65-2016-07-04-011 du 04 juillet 2016 de la préfète des Hautes-Pyrénées, à :
- Zoé MAHÉ, chef de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe ;
- et à :
- Paul CHEMIN, Michaël DOUETTE, Aurélie LAURENS et Émilie PERRIER, en cas de besoin, notamment pour cause d'intérim ;
 - David DANEDE et Xavier NIVELEAU, en cas de besoin, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
 - Axandre CHERKAOUI, en cas de besoin, pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 28 novembre 2016 sont abrogées.

Article 3 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le **27 MARS 2017**

Le directeur régional,

Didier KRUGER

TOUS JEAN

1
2
3